

Ces paroles sonnent bien, mais elles ne signifient rien si elles ne sont pas fondées sur des informations et des avis donnés par ceux qui tirent leurs revenus du commerce.

C'est pourquoi le gouvernement a établi le Comité consultatif du commerce extérieur ainsi que les Groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur.

Nous avons compris que la consultation systématique et régulière des affaires et des entrepreneurs canadiens était essentielle au succès de notre politique commerciale. Près de 300 Canadiens ont directement pris part aux consultations concernant l'Accord de libre-échange.

Nous nous sommes fait un devoir de prendre l'avis des milieux d'affaires, des syndicats et des groupements de consommateurs. En tant que gens d'affaires, vous vous inquiétiez de la montée du protectionnisme aux États-Unis. Vous commenciez à penser que la primauté du droit faisait place au règne des groupes de pression .

Nous avons défendu vos intérêts avec vigueur.

En négociant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous avons élargi votre accès à ce marché et nous vous avons assuré pour la première fois, une protection contre le harcèlement de vos concurrents américains.

Par cet Accord, nous avons offert au commerce des conditions beaucoup plus rationnelles et équitables. Bien entendu, c'est à vous qu'il incombe de faire fonctionner l'Accord de libre-échange.

Vous vous préoccupiez également du commerce sur d'autres marchés. Une fois de plus, nous vous avons écoutés.

Le Premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même n'avons pas épargné nos efforts pour faire prendre un bon départ aux négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices du GATT.

À l'heure actuelle, nous défendons vos intérêts à Genève, y poursuivant notamment les objectifs suivants:

- élargir l'accès aux marchés et le rendre plus sûr;
- améliorer les règles du commerce des produits agricoles;
- définir des règles en matière de commerce des services;
- renforcer le GATT en accroissant son rôle de surveillance et d'orientation de la politique commerciale, en faisant participer davantage les ministres à son fonctionnement et